Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200307-20260409-CDE_2026_003-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE de CAOUËNNEC-LANVÉZÉAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SEANCE du 09 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle Ty Bihan Maï à titre exceptionnel, sous la présidence de M. LAHOUSSINE Alain, Maire, Président.

Présents : M. LAHOUSSINE, Mme LE PERF, Mme RIVOALEN, M. LERAY, Mme CAPITAINE, Mme ALLAINGUILLAUME-PROVOST, M. MARLEC et Mme PEGE

Absents :

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2026 – Caisse des Écoles **2026/003**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément à l'instruction comptable M57, d'équilibrer le budget primitif de la Caisse des Écoles pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	*47 961.84 €*	*47 961.84 €*
Section d'investissement :	*0.00 €*	*0.00 €*
Total :	*47 961.84 €*	*47 961.84 €*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la M57, le comité de la caisse des écoles peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; il s'agit du principe de **fongibilité des crédits**.

Le comité de la caisse des écoles est invité à :

APPROUVER le budget primitif de la commune pour l'année 2026.

APPROUVER le principe de Fongibilité des crédits.

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

HABILITER Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré à CAOUËNNEC-LANVÉZÉAC, le 09 avril 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE, PRESIDENT

MAIRIE DE CAOUËNNEC-LANVEZEAC 22300